

Niveau Licence

Assistant de service social

Diplôme d'Etat

L'assistant de service social sait adapter ses réflexions et ses pratiques aux enjeux des nouvelles problématiques sociales, notamment la lutte contre les exclusions et l'accès aux droits pour les plus démunis.

Objectifs

Agir avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

- ✓ améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel
- ✓ développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société
- ✓ mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés

Programme

- ✓ Une formation théorique et pratique réparties en 24 unités de formation sur 6 semestres
- ✓ 13 mois de stage répartis sur les 3 années de formation
- ✓ 4 domaines de formation :
 - Intervention professionnelle en travail social
 - Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social
 - Communication professionnelle en travail social
 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux



Public

Toute personne titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme ou certificat de niveau 4 minimum ou bénéficiant d'une validation (VAP...) en application de l'article L613-5 du code de l'éducation.

Durée

3 ans
1740 h (formation théorique)
1820 h (formation pratique)

Tarif

Frais d'inscription au processus d'admission : 175 €
Frais d'inscription et de scolarité pour l'année 2019/2020 répartis de la façon suivante (à titre indicatif) :
170 € de frais d'inscription,
350 € de frais de scolarité.
Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : 91 €
Formation continue : convention de formation entre l'IRTESS et l'employeur.
Frais d'inscription Université de Bourgogne à prévoir : 90 € (tarif 2019-2020)

En savoir plus

Laila KELATI
lkelati@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 90

Paola DUCHESNE
pduchesne@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 41

Sélection ASS – ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL (niveau 6)

Conditions d'accès aux épreuves d'admission :

Peuvent accéder au processus d'admission les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat ;
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de niveau IV minimum ;
- Bénéficier d'une attestation de Validation des Acquis Professionnels (VAP) obtenue à l'IRTESS (calendrier sur www.irtess.fr).

Admission :

L'admission des candidats en formation est prononcée par le directeur de l'établissement après avis d'une commission d'admission. Celle-ci est prononcée après examen des éléments figurant dans le dossier de candidature, complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession.

Modalités d'inscription :

Les modalités d'inscription sont en fonction de la situation du candidat :

- **Inscriptions sur la plateforme Parcoursup :** www.parcoursup.fr

Tous ceux (lycéens, futurs apprentis, étudiants en réorientation interne ou externe, ou autre) qui souhaitent s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur.

- **Inscriptions IRTESS :** www.irtess.fr

Les candidats à la formation continue (salariés du secteur socio-éducatif ou en reconversion financés par un tiers financeur) ; Les candidats étrangers titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires, ne possédant pas la nationalité française et vivant à l'étranger soumis à une demande d'admission préalable (DAP).

Périodes d'inscription :

- **Inscriptions de TOUS les candidats, à l'exception des salariés** (sur Parcoursup ou site IRTESS) :

Du 22 Janvier 2020 au 12 mars 2020 au plus tard.

ATTENTION, les candidatures sur le site www.irtess.fr ne seront valides qu'à la réception de la fiche d'inscription, accompagnée des pièces demandées par le Pôle Sélection – Admission de l'IRTESS, avant le 14 mars 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi).

- **Inscriptions des candidats à la formation continue** (salariés du secteur socio-éducatif ou en reconversion financés par un tiers financeur) :

Du 22 Janvier 2020 au 5 Juin 2020 au plus tard sur le site www.irtess.fr. Pour être valide, la fiche d'inscription, accompagnée des pièces demandées, doit être envoyée impérativement à l'IRTESS avant le 8 juin 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi). L'oral des salariés financés aura lieu le 29 Juin 2020 à l'IRTESS.

Dates et lieu des oraux :

- Les 25, 27, 28, 29 ou 30 Avril 2020 à l'IRTESS - 2 rue Professeur Marion - 21000 DIJON.

Frais d'inscription au concours :

	1 vœu de formation	2 vœux de formation	3 vœux de formation	4 vœux de formation
Coût	175 €	230 €	260 €	290 €

Frais de formation :

À titre indicatif, en 2019	Formation Initiale	Formation Professionnelle Continue
Frais d'inscription	170 € par an	170 € par an
Frais de scolarité	350 € par an	/
Frais pédagogiques	financés par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté	21 924 € pour l'ensemble des 3 années de formation

Avant et après l'entrée en formation, les frais d'inscription restent dus.

Frais d'inscription Université de Bourgogne à prévoir pour obtention du grade licence: 90 €+ 91€ pour la CVEC (tarif 2019-2020)